

Effraction

Les firmes pharmaceutiques ont perçu depuis bien longtemps que le lancement d'un nouveau médicament est plus facile et plus efficace à l'hôpital qu'en ville, même si la "nouveau" est plutôt destinée, in fine, aux soins ambulatoires. Non seulement les prix sont libres à l'hôpital (certes négociables dans le cadre des marchés), mais c'est aussi dans les services hospitaliers que se recrutent les "leaders d'opinion" les plus utiles à la promotion des "nouveau".

Un dispositif réglementaire encadre le médicament hospitalier, notamment par un agrément aux collectivités. Mais au fil des années, ce dispositif s'est relâché (lire n° 202, pages 68-71). Aujourd'hui, toutes sortes de moyens sont employés par les firmes pour entrer sur le marché hospitalier : de l'essai clinique supplémentaire peu utile mais qui permet d'installer les habitudes, à l'autorisation temporaire d'utilisation (ATU) de cohorte, en passant par l'ATU nominative dont on élargit le champ sans qu'elle devienne officiellement une "cohorte".

La prise en charge financière prend elle aussi diverses formes. L'agrément aux collectivités au titre de l'ATU de cohorte se prolonge parfois longtemps après l'AMM et s'étend au-delà de la cohorte, à l'hôpital et jusqu'en ville via la rétrocession, avant la fixation d'un prix remboursable de ville. C'est le cas pour Keppra® (*lévétiracétam*) qui se trouve de fait pris en charge par la Sécurité sociale pour des patients ambulatoires, au prix fort pratiqué à l'hôpital, tandis que son prix de ville remboursable est toujours en négociation (lire page 739-741). Une entrée sur le marché de ville par effraction en quelque sorte.

Gaspard

Cotation Prescrire des nouvelles substances

Notre appréciation globale (symbolisée par une expression du bonhomme Prescrire, alias Gaspard Bonhomme) porte sur le progrès thérapeutique, tangible pour le malade, apporté par chaque nouvelle spécialité dans une indication précise : valeur absolue du produit jugée sur sa balance bénéfices/risques, mais aussi valeur relative par rapport aux autres thérapeutiques disponibles.



BRAVO : appréciation d'exception attribuée à un progrès thérapeutique majeur, d'efficacité et d'intérêt évidents dans un domaine où nous étions totalement démunis.



INTÉRESSANT : apporte un progrès thérapeutique important mais avec certaines limites.



APPORTE QUELQUE CHOSE : l'apport est présent mais limité ; il est à prendre en compte sans toutefois devoir bouleverser le domaine de la thérapeutique considéré.



ÉVENTUELLEMENT UTILE : intérêt thérapeutique supplémentaire minime. Il y a peu d'arguments devant conduire à changer d'habitude de prescription en dehors de cas particuliers.



N'APPORTE RIEN DE NOUVEAU : il peut s'agir d'une nouvelle substance mais dans une classe déjà abondamment fournie et qui n'a pas d'intérêt clinique supplémentaire démontré ; ou bien, plus souvent, c'est une simple copie.



LA RÉDACTION NE PEUT SE PRONONCER : nous réservons notre jugement dans l'attente d'une évaluation plus approfondie du médicament.



PAS D'ACCORD : médicament qui ne présente aucun avantage évident mais qui a des inconvénients possibles ou certains.